

Déclaration de Consignation

www.consignations.caissedesdepots.fr

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____

Catégorie _____

Nom : _____

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) _____ €
(en chiffres)

Date : _____

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

CODE POSTAL

VILLE OU PAYS

**Qualité de la
partie versante**

A consigné en qualité de _____

Les deniers de _____

**Rayer le cas échéant
la mention inutile**

La somme de (en toutes lettres) _____

Les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée) _____

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : _____

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...)

☐ Oui ☐ Non

Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...)

☐ Oui ☐ Non

joindre les pièces justificatives

Liste des bénéficiaires

☐ Oui ☐ Non

Joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

Modalités de déconsignation : _____

Seule la validation par la Caisse Des Dépôts de la déclaration de consignation associée au virement vaudra acceptation. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet des sommes reçues.

Signature du déposant

Récépissé

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé

Cachet :

Signature du représentant
de la Caisse des Dépôts :

Date :

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
(2) A remplir par le déposant.



**DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS**

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une autre personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de gestion des consignations et des dépôts spécialisés par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Consultez notre notice d'information dédiée « *Notice d'information sur la protection des données personnelles Consignation, Dépôts spécialisés et fonds en déshérence* », avant tout envoi de formulaire, afin de découvrir comment nous traitons vos données personnelles.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt, elles pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données erronées vous concernant et, dans les cas prévus par la réglementation, d'opposition, de suppression de certaines de vos données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également de définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Etablissement de Bordeaux – 5 rue du Vergne – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par mail à l'adresse mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr et d'y joindre, le cas échéant, toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande.

Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à dpo@caissedesdepots.fr. En cas de difficulté non résolue, vous pouvez saisir la CNIL.

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

POUR LA CONSIGNATION

TRAITEMENT DES DÉCHETS

■ Par l'exploitant :

- ☐ La déclaration de consignation complétée et signée ;
- ☐ Le formulaire de demande d'agrément en qualité d'éco-organisme auprès du Ministère de la Transition Ecologique ;
- ☐ Les justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le déposant agit au nom et pour le compte d'une personne morale (ex: délégation de pouvoirs) ;
- ☐ Une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité du déposant ;
- ☐ Un extrait de KBIS de moins de 3 mois de la personne morale ;
- ☐ Le formulaire de transmission du RIB complété.

■ Par l'exploitant :

- ☐ La déclaration de consignation complétée et signée ;
- ☐ Le formulaire de demande d'agrément devant constituer la garantie ;
- ☐ La copie de l'acte d'engagement à première demande consenti par le garant à l'exploitant ;
- ☐ Les justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le déposant agit au nom et pour le compte d'une personne morale (ex: délégation de pouvoirs) ;
- ☐ Une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité du déposant ;
- ☐ Un extrait de KBIS de moins de 3 mois de la personne morale ;
- ☐ Le formulaire de transmission du RIB complété.

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

POUR LA DÉCONSIGNATION

TRAITEMENT DES DÉCHETS

■ En cas de mise en jeu de la garantie :

- ☐ Les fonds sont déconsignés par le Ministère de la Transition Écologique sur production de l'arrêté prévoyant la déconsignation totale ou partielle de la garantie financière et précisant le nom du ou des bénéficiaires des fonds, ainsi que leur BIC/IBAN et tout document visant à justifier de leur identité et de leur qualité.

■ En cas de mise en jeu de la garantie :

- ☐ Une demande de déconsignation sur papier libre et par courrier simple ;
- ☐ L'arrêté du Ministère de la Transition Écologique mettant fin totalement ou partiellement à la garantie de l'exploitant ou du garant et autorisant la déconsignation totale ou partielle des fonds au profit de l'éco-organisme ou du garant ;
- ☐ Une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité du demandeur (sauf si ce document est déjà en notre possession) ;
- ☐ Les justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le demandeur agit au nom et pour le compte d'une personne morale (même si le demandeur est le déposant) ;
- ☐ Un extrait KBIS de moins de trois mois de la personne morale ;
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'éco-organisme ou du garant selon l'auteur de la consignation.

■ En cas de substitution de garantie :

- ☐ La déconsignation sera effectuée sur production d'un courrier du Ministère de la transition Écologique prenant acte de la substitution partielle ou totale de la garantie.

